Nestadio Capital
Fonds d'Investissement de Bretagne

MODE D'EMPLOI

SOUSCRIRE AU FIP NESTADIO CONVICTION II

1/ RENSEIGNER l'intégralité des informations demandées dans le bulletin de souscription en écrivant lisiblement ou en utilisant le formulaire remplissable en ligne disponible sur notre site internet : www.nestadio-capital.com
(rubrique « Notre offre »)

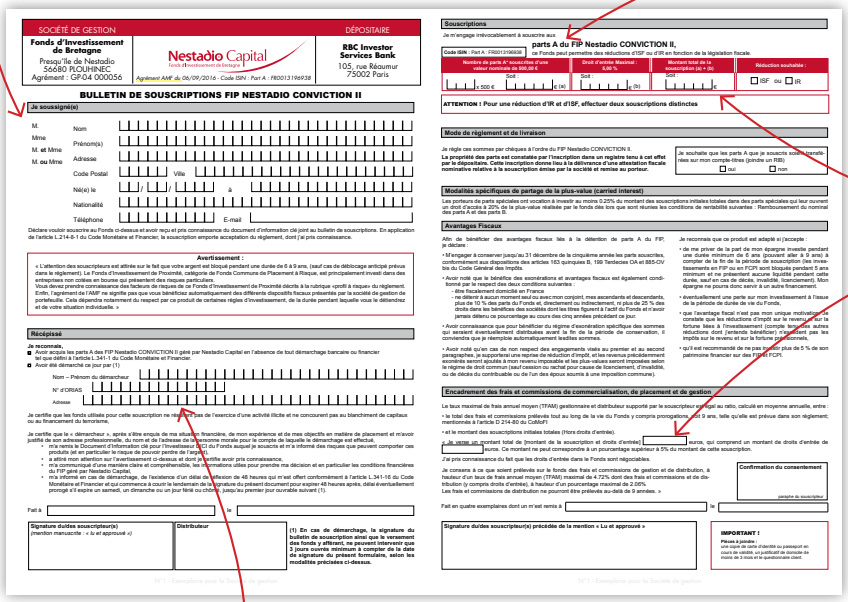
SOCIÉTÉ DE GESTION
Fonds d'investissement de Bretagne
Presqu'île de Nestadio
56680 PLOUHINEC
Agrément : GP-04 000056

Nestadio Capital
Fonds d'Investissement de Bretagne
Agrément AMF du 06/09/2016 - Code ISIN : Part A : FR0013196938

DÉPOSITAIRE
RBC Investor Services Bank
105, rue Réaumur
75002 Paris

BULLETIN DE SOUSCRIPTIONS FIP NESTADIO CONVICTION II

Je soussigné(e)
M. / Mme / M. et Mme / M. ou Mme — Nom — Prénom(s) — Adresse — Code Postal — Ville — Né(e) le — à — Nationalité — Téléphone — E-mail

Souscriptions
Je m'engage irrévocablement à souscrire aux parts A du FIP Nestadio CONVICTION II, Code ISIN : Part A : FR0013196938 ouvrant droit aux réductions d'ISF ou d'IR en fonction de la législation fiscale.

Nombre de parts A* souscrites d'une valeur nominale de 500,00 €	Droit d'entrée Maximal : 5,00 %	Montant total de la souscription (ex + 2e)	Réduction souhaitée :
x 500 €	Soit : € (2e)	Soit : € (3e)	Soit : € ☐ ISF ou ☐ IR

ATTENTION ! Pour une réduction d'IR et d'ISF, effectuer deux souscriptions distinctes

Mode de règlement et de livraison
Je règle ces sommes par chèques à l'ordre du FIP Nestadio CONVICTION II.
La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par la société et remise au porteur.
Je souhaite que les parts A que je souscrits soient inscrites sur mon compte-titres (joindre un RIB) ☐ oui ☐ non

Modalités spécifiques de partage de la plus-value (carried interest)
Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25% du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent droit à une part de 20% de la plus-value réalisée par le fonds dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : Remboursement du nominal des parts A et des parts B.

Avantages Fiscaux
Afin de bénéficier des avantages fiscaux liés à la détention de parts A du FIP, je déclare :
• M'engager à conserver jusqu'au 31 décembre de la cinquième année les parts souscrites, conformément aux dispositions des articles 163 quinquies B, 199 Terdecies OA et 885-OV bis du Code Général des Impôts.
• Avoir noté que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
– Être fiscalement domicilié en France
– ne détenir à aucun moment seul ou avec mon conjoint, mes ascendants et descendants, plus de 10 % des parts du Fonds et, directement ou indirectement, n'y plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avoir jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour.
• Avoir connaissance que pour bénéficier du régime d'exonération spécifique des sommes qui seraient éventuellement distribuées avant la fin de la période de conservation, il convient que je remplisse authoritairement lesdites sommes.
• Avoir noté qu'en cas de non respect des engagements visés au premier et au second paragraphes, je supporterai une reprise de réduction d'impôt, et les revenus précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposable et les plus-values seront imposables au régime de droit commun (sauf cas de force majeure pour cause de licenciement, d'invalidité, ou de décès du contribuable ou de l'un des époux soumis à une imposition commune).
Je reconnais que ce produit est adapté si j'accepte :
• de ne priver de la part de mon épargne investie pendant une durée minimum de 6 ans (pouvant aller à 9 ans), à compter de la fin de la période de souscription (les investissements en FIP ou en FCPI sont bloqués pendant 5 ans minimum et ne présentent aucune liquidité pendant cette durée, sauf en cas de décès, invalidité, licenciement). Mon épargne ne pourra donc servir à un autre financement.
• éventuellement une perte sur mon investissement à l'issue de la période de durée de vie du Fonds,
• que l'avantage fiscal n'est pas mon unique motivation, je constate que les réductions d'impôt sur le revenu sont sur la facture liées à l'investissement (comptes courants, intérêts, frais de gestion, frais d'entrée, frais de sortie) ne peuvent pas les impôts sur le revenu et sur la fortune (ISF/IR/IFI),
• qu'il est recommandé de ne pas investir plus de 5 % de son patrimoine financier sur des FIP/FCPI.

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion
Le taux maximal de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est fixé au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
• le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds y compris prorogations, sur 9 ans, telle qu'elle est prévue dans son règlement, mentionnée à l'article D 214-80 du CoMoFi
• et le montant des souscriptions initiales totales (Hors droits d'entrée).
Je souscrit un montant total de [montant de la souscription et droits d'entrée] euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de [2e somme]. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.
J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.
Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,72% dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,00%.
Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 9 années. »
Fait en quatre exemplaires dont un m'est remis à [ ] le [ ]
Confirmation du consentement — paraphe du souscripteur
Signature du/des souscripteur(s) précédée de la mention « Lu et approuvé »
IMPORTANT ! Pièces à joindre : une copie de carte d'identité ou passeport en cours de validité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le questionnaire client.

Récépissé
Je reconnais,
☐ Avoir acquis les parts A des FIP Nestadio CONVICTION II gérés par Nestadio Capital en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier.
☐ Avoir été démarché ce jour par (1)
Nom – Prénom du démarcheur
N° d'ORIAS
Adresse
Je certifie que les fonds utilisés pour cette souscription ne seront pas le fruit de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
Je certifie que le « démarcheur », après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué,
• m'a remis le Document d'Information clé pour l'investisseur (DIC) du Fonds auquel je souscris et m'a informé des risques que peuvent comporter ces produits tel en particulier le risque de pouvoir perdre de l'argent,
• m'a informé que je ne bénéficierai pas du délai de réflexion de 48 heures avant prise connaissance,
• m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FIP géré par Nestadio Capital,
• m'a informé en cas de démarchage, de l'existence d'un délai de réflexion de 48 heures qui n'est effet conformément à l'article L.341-16 du Code Monétaire et Financier et qui commence à courir le lendemain de la signature du présent document pour expirer 48 heures après, délai éventuellement prorogé s'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, jusqu'au premier jour ouvrable suivant (1).
Fait à [ ] le [ ]
Signature du/des souscripteur(s) (mention manuscrite : « lu et approuvé »)
Distributeur
(1) En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription ainsi que le versement des fonds y afférant, ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de signature du présent formulaire, selon les modalités précisées ci-dessus.
N°1 : Exemplaire pour la Société de gestion

2/ VÉRIFIER LE MONTANT de la souscription :

→ Nominal = nb de parts A x 500 €
→ Droits d'entrée payés = nominal x 0,05
→ Montant total = nominal + droits d'entrée

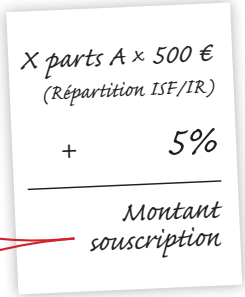

3/ LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHÈQUE, vérifier :

→ le montant en chiffres et le montant en toutes lettres
→ à l'ordre : du Fonds souscrit
→ signature

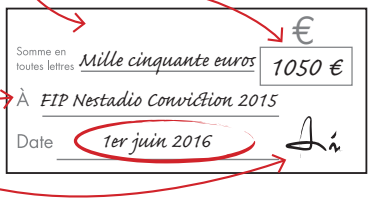

4/ RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT l'intégralité du questionnaire de connaissance *(imposé par les nouvelles réglementations).*

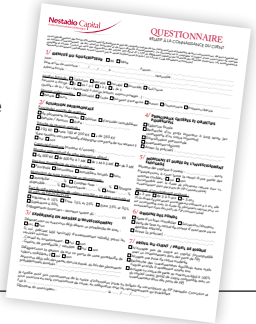

5/ RUBRIQUE « RÉCÉPISSÉ » : en cas de démarchage, respecter le délai de réflexion après avoir rempli et daté le récépissé. Attendre 3 jours ouvrés minimum (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant de dater et signer le bulletin de souscription et le chèque.

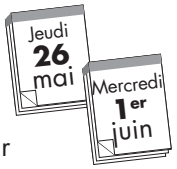

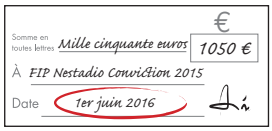

Exemple :
Je remplis, signe et date le récépissé le jeudi 26 mai. Je remplis, signe et date le bulletin de souscription ainsi que le chèque à partir du mercredi 1er juin.

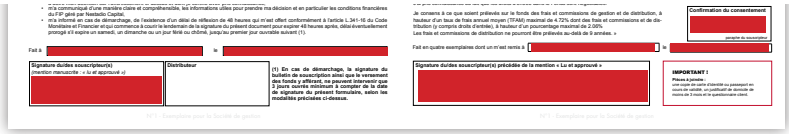

6/ SIGNER, DATER le bulletin de souscription. Y apposer la mention « lu et approuvé » et le paraphe de consentement.

7/ JOINDRE une photocopie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de domicile et, le cas échéant, un RIB du compte-titres et le questionnaire client.

8/ CONSERVER le 4e exemplaire (jaune) du bulletin de souscription et la notice qui vous sont réservés.

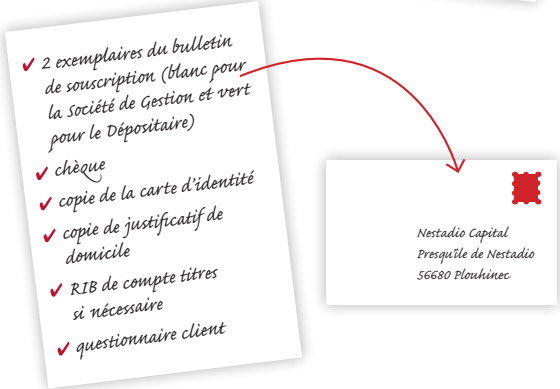

9/ ENVOYER l'ensemble à Nestadio Capital.

Nestadio Capital, Presqu'île de Nestadio, 56680 Plouhinec, tél. : 02 97 36 66 74
www.nestadio-capital.com